

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 19 octobre 2015, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale**  
**et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur**  
**permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

La situation sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, se détériore à un rythme alarmant en raison de l'intensification de la dernière campagne d'agression militaire en date menée par Israël contre le peuple palestinien. Depuis 19 jours, la Puissance occupante intensifie ses attaques contre des civils palestiniens et ses opérations destructrices sur le territoire palestinien, en violation grave du droit international, y compris le droit international humanitaire, et des dispositions pertinentes relatives à la protection des civils en temps de conflit armé, et en violation grave de l'interdiction des mesures de représailles et des peines collectives contre la population civile sous occupation.

Le nombre de morts et de blessés palestiniens augmente de façon tragique du fait de l'offensive brutale et criminelle israélienne, et de nombreux Palestiniens ont été tués ou blessés par les forces d'occupation au cours de ces derniers jours. Depuis que cette nouvelle agression israélienne a commencé il y a 19 jours, 46 Palestiniens ont été tués et plus de 1 800 blessés, parmi lesquels des centaines d'enfants. Nous lançons donc une fois de plus un appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité afin qu'ils prennent d'urgence toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la population palestinienne sans défense du territoire occupé et mettre fin de manière immédiate aux violations du droit international, notamment du droit humanitaire et des droits de l'homme, par la Puissance occupante.

La communauté internationale doit condamner et réprover le fait qu'Israël, la Puissance occupante, autorise non seulement ses forces d'occupation à faire un usage excessif et indiscriminé de la force contre la population civile palestinienne en toute impunité, mais autorise et encourage tous les citoyens et colons israéliens à



porter des armes et à se déplacer à leur guise en territoire occupé, formant ainsi des milices de facto qui constituent une grave menace pour la sécurité et le bien-être du peuple palestinien. Cela n'a bien évidemment fait qu'accroître le sentiment de peur et d'oppression au sein de notre population, sachant en outre que les incitations des responsables israéliens et du public dans son ensemble à s'attaquer aux Palestiniens se sont généralisées, tout comme la culture d'impunité dont bénéficie tout Israélien commettant des crimes contre des Palestiniens.

Voici quelques-uns des nombreux crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes et des colons terroristes à l'encontre de la population palestinienne au cours de ces derniers jours :

Le 14 octobre 2015 :

- Ahmed Abu Sha'ban (23 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes à proximité de la gare routière principale située à l'ouest de Jérusalem occupée;
- Alaa Abu Jamal (33 ans) a succombé aux blessures subies lors d'une attaque des forces d'occupation israéliennes le 13 octobre 2015.

Le 15 octobre 2015 :

- Riyadh Dar Yousef (46 ans) a été attaqué avec sa famille par des colons israéliens tandis qu'il s'occupait de son oliveraie à Janiya. Il est décédé peu de temps après d'une crise cardiaque.

Le 16 octobre 2015 :

- Ihab Jihad Hanani (19 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes à Naplouse;
- Yahiya Farhat (24 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza;
- Mahmoud Hatim Hmeid (22 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes à Gaza;
- Shawiq Jamal Jabr (37 ans), qui avait été blessé par les forces d'occupation israéliennes à Gaza la semaine précédente, a succombé à ses blessures;
- Eyad Khalil Awawdeh (26 ans) a été tué près de la colonie illégale de « Kiryat Arba », à Al-Khalil.

Le 17 octobre 2015 :

- Mu'taz Owaisat (16 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes à Jabal el-Moukabbir, dans Jérusalem-Est occupée;
- Fadil al-Qawasmi (18 ans) a été capturé par un colon terroriste au centre d'Al-Khalil, qui lui a tiré dessus alors qu'il tentait de fuir la zone. Les membres des forces d'occupation israéliennes présents sur les lieux, qui ont été témoins de la scène, l'ont laissé se vider de son sang;
- Bayan Ayman al-Esseili (17 ans) a été tuée par les forces d'occupation israéliennes à Al-Khalil;

- Les forces d'occupation israéliennes ont empêché par la force des paysans palestiniens de cueillir leurs olives dans le village de Bourin, au sud de Naplouse;
- Omar Mohamed al-Faqih (24 ans) a été blessé par les forces d'occupation israéliennes au poste de contrôle de Qalandia, au nord de Jérusalem-Est occupée, qui l'ont laissé se vider de son sang;
- Tareq Ziad al-Natsheh (22 ans) a été tué par les forces d'occupation israéliennes rue Chouhada à Al-Khalil;
- Plus de 200 colons israéliens soutenus par les forces d'occupation israéliennes ont attaqué les villages palestiniens d'Ouad el-Hassin et Ouad el-Nassara, à proximité de la colonie israélienne illégale de « Kiryat Arba » à Al-Khalil. Au cours de cette attaque, ils ont jeté des pierres et des bombes incendiaires sur des maisons palestiniennes, faisant au moins trois blessés, parmi lesquels Imad (40 ans), Abdullah (13 ans) et Mohamed (17 ans); Mohamed, atteint à la poitrine par l'une des bombes incendiaires, a été le plus gravement blessé.

Le 18 octobre 2015 :

- Des colons terroristes ont tenté d'enlever deux Palestiniens à Bourin, au sud de Naplouse;
- Les forces d'occupation israéliennes ont lancé des munitions lacrymogènes et des grenades incapacitantes dans un établissement secondaire de garçons de Jénine, semant la panique et la terreur parmi les élèves qui se trouvaient à l'intérieur, tandis que des groupes de colons tentaient de prendre d'assaut la ville de Yaabad, à l'ouest de Jénine;
- Les forces d'occupation israéliennes ont commencé la construction d'un grand mur de béton à Jérusalem-Est occupée pour séparer le quartier palestinien de Jabal el-Moukabbir de la colonie illégale israélienne « Armon Hanatziv » située à proximité;
- Huda Mohamed Darwish (65 ans) est décédé des suites de difficultés respiratoires dues à l'inhalation de gaz lacrymogènes israéliens.

Le 19 octobre 2015 :

- Au cours de ces 19 derniers jours, le Ministère palestinien de la santé a signalé le décès de 46 Palestiniens, dont 10 enfants, tués par les forces d'occupation israéliennes. Durant la même période, un prisonnier politique palestinien est décédé faute de soins médicaux. En outre, 1 850 Palestiniens ont été touchés par des balles réelles ou des balles d'acier recouvertes de caoutchouc, dont certains ont souffert de brûlures ou ont été attaqués et battus par des colons et des membres des forces d'occupation, tandis que plus de 3 500 personnes ont subi les effets de l'inhalation de gaz lacrymogènes;
- Le Ministère de la santé a également signalé que les forces d'occupation avaient mené 136 attaques contre des équipes médicales depuis le début du mois, blessant 165 infirmiers, et que 39 ambulances avaient été touchées par des bombes à gaz et des grenades. En outre, les forces d'occupation ont arrêté et retardé à 32 reprises des ambulances qui transportaient des civils palestiniens blessés ou tentaient de les secourir, ce qui a sans nul doute contribué à alourdir le bilan des tués;

- Selon la Commission chargée des affaires relatives aux prisonniers, deux prisonniers politiques palestiniens détenus dans des prisons israéliennes ont vu leur état de santé se détériorer en raison de négligences médicales délibérées;
- Au moins neuf Palestiniens se sont retrouvés sans abri après avoir été expulsés de leurs domiciles de Siloé, à Jérusalem-Est occupée, par des colons escortés et protégés par les forces d'occupation israéliennes.

Étant donné que les violations commises à l'égard d'enfants palestiniens continuent de se multiplier, nous insistons une fois de plus pour que le Gouvernement israélien, les forces d'occupation israéliennes et les milices de colons israéliens figurent sur la liste des auteurs de violations graves des droits des enfants dans le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et nous n'aurons de cesse d'exiger leur inscription sur cette liste au vu des violations et des crimes continuellement perpétrés contre nos enfants innocents et sans défense.

La Puissance occupante ayant choisi de poursuivre sur cette voie périlleuse plutôt que d'apaiser les tensions, nous lançons une fois de plus un appel au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de toute urgence de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette agression israélienne et protéger la population palestinienne. Il faut qu'un message clair soit envoyé à Israël, Puissance occupante, pour qu'il cesse immédiatement sa campagne militaire, exige de ses forces d'occupation qu'elles respectent la loi, procède au désarmement de ses colons et citoyens, et fasse en sorte qu'ils répondent de leurs crimes contre le peuple palestinien et ses terres. Ce sera le seul moyen de désamorcer cette situation dangereuse, de sauver des vies, de promouvoir le calme et de raviver l'espoir qu'il existe encore une solution pacifique permettant de mettre fin à l'occupation israélienne et d'obtenir que la population palestinienne vive librement et dignement dans son propre État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La présente lettre fait suite aux 559 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 octobre 2015 (A/ES-10/696-S/2015/790), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Observateur permanent  
de l'État de Palestine auprès des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**